# COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 16 JUIN 2023 À 19 H 00

PRÉSENTS: Messieurs BLANCHARD, BOUGRAT, DELHOMME, Mesdames ERNE, GOGUÉ, Monsieur GUILLAUMIN, Mesdames HANGRI, HANICQ, Messieurs PISKOREK Bé., PISKOREK Br., PUILLET et Madame SARRON.

ABSENTS EXCUSÉS: Monsieur BEDU, Mesdames BELOTTINI, COURBOT, FAYE, Monsieur GLEIZES, Mesdames KROMBACH, LESIMPLE, MARTIN, Monsieur PÉCILE, Madame TOURILLON et Monsieur VAN DE WEGHE.

POUVOIRS: Madame LESIMPLE à Monsieur BLANCHARD, Madame MARTIN à Monsieur GUILLAUMIN,

Monsieur PÉCILE à Madame GOGUÉ.

La séance est ouverte à 19 heures 00 sous la Présidence de Monsieur BLANCHARD, Maire,

Monsieur le Maire donne ensuite la parole aux Commissions qui décrivent, dans l'ordre, l'action menée par chacune d'elles.

## ♦ RAPPORT DES COMMISSIONS :

> Compte-rendu des commissions de la Communauté de Communes de la Septaine.

Commission scolaire:

La commission s'est réunie le 06 juin 2023 pour étudier les demandes de dérogations. Les réponses ont été envoyées aux familles.

Pour la rentrée 2023/2024, 334 élèves sont inscrits à la date du 16 juin 2023.

Le prochain conseil communautaire est le 19 juin 2023 à Nohant-en-Goût.

- > Compte-rendu des commissions de la commune d'AVORD.
- Commission communication :
  - 14 avril 2023, préparation du prochain numéro du journal « Les Nouvelles d'Avord ».

La parution est prévue pour la fin du mois de juin, pour une distribution début juillet.

Monsieur BOUGRAT demande si la CDC de La Septaine a prévu une distribution. Si oui, il souhaite qu'elle soit groupée avec celle du journal. Les conseillers municipaux sont en accord avec Monsieur BOUGRAT. Les services de la mairie demanderont à ceux de la CDC de La Septaine de faire en sorte que leur document soit fourni pour la distribution de début iuillet.

- Commission du personnel communal :
  - 09 mai 2023, recrutement d'un agent pour les services techniques communaux. Deux personnes ont été recrutées l'une pour 6 mois et la seconde pour 3 mois.
- Commission Communale des Impôts Directs: 11 mai 2023.

# ♦ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Bénoni PISKOREK est élu secrétaire de séance.

## **♦ DÉLIBÉRATIONS :**

## AUTORISATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du raccordement des maisons « Ages et vie », il convient de signer une convention de servitudes avec ENEDIS afin d'autoriser le passage des réseaux.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer cette convention avec ENEDIS.

Vote à l'unanimité.

# RENONCIATION A ACQUERIR L'EMPLACEMENT RESERVE N° 1 - PARCELLE 309

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, lors de l'approbation du PLUi du 22 juin 2020, un emplacement réservé n° 1 avait été institué au profit de la commune d'Avord afin de réaliser un pôle aéronautique sur la parcelle cadastrée section A n° 309.

En application des articles L.152-2 et L.230-1 et suivants du code de l'urbanisme, les propriétaires de la parcelle A 309 ont mis en demeure la commune d'acquérir ce foncier au prix de  $5 \in /m^2$ .

Compte-tenu de ce prix, Monsieur le Maire propose de renoncer à cette acquisition et de lever l'emplacement réservé n° 1 correspondant à la parcelle A 309.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de renoncer à acquérir l'emprise réservée n° 1 correspondant à la parcelle cadastrée A 309,
- prend acte que la renonciation à acquérir emporte suppression définitive de l'emplacement réservé n° 1 instauré sur la parcelle en question,
- décide de proposer à la Communauté de Communes de La Septaine une modification simplifiée du PLUi,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tout acte ou document qui serait la suite des présentes.

Vote à l'unanimité.

# CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

 décide de créer deux postes d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe à temps complet à compter du 1er juillet 2023.

Vote à l'unanimité.

## CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps complet à compter du 1er juillet 2023.

Vote à l'unanimité.

# PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'ACTES MEDICAUX ENGAGES PAR LES AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LA PROROGATION DES PERMIS DE CONDUIRE POIDS-**LOURDS**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le renouvellement du permis de conduire de certains véhicules poids-lourds nécessite, pour une partie du personnel des services techniques, une visite médicale régulière d'aptitude. Etant donné l'intérêt général que représente ce renouvellement pour le bon fonctionnement des services municipaux, il apparaît nécessaire que la collectivité prenne en charge ces frais médicaux.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de prendre en charge les frais médicaux liés à la visite d'aptitude au permis de conduire poids-lourds pour les besoins de la collectivité dès lors que l'agent y a été préalablement autorisé et sous réserve de présentation du certificat médical d'aptitude et des notes d'honoraires de ces actes médicaux. Ce remboursement concerne les visites médicales ainsi que les analyses médicales prescrites dans le cadre du renouvellement des permis poids lourds.

Vote à l'unanimité.

## ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES ETEINTES V

La trésorerie de Baugy a informé Monsieur le Maire que des sommes impayées n'ont pu être recouvertes concernant :

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes :
  - \* eau AVORD 2022 ...... 211,87 €
  - \* assainissement AVORD 2022 .. 108,83 €

320.70 €

Les crédits seront prélevés à l'article 6542 des budgets EAU et ASSAINISSEMENT.

#### Vote:

pour: 15 contre: 0 abstention: 1

## FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2023

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré : décide de verser une contribution financière de 1 300,00 €uros au F.S.L. pour 2023.

Vote à l'unanimité.

#### CAUE - ADHESION 2023

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de verser la cotisation 2023 au CAUE du Cher d'un montant de 320,00 €.

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut un de ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

Vote à l'unanimité.

# MOTION DE SOUTIEN A DES MESURES VOLONTARISTES CONTRE LES DESERTS MEDICAUX

Au moins 8 millions de françaises et de français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

A ce jour, malgré ma mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir – comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sagesfemmes, les kinés, les infimiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décide d'accepter le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

Vote à l'unanimité.

## AUTORISATION DES OUVERTURES DOMINCALES

Vu les avis des organisation syndicales d'employeurs et de salariés.

Vu la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L.3132-26, L.3132-27 et R.3132-21,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant la saisine, cet avis est réputé favorable,

Considérant la demande du commerce de détails « Marché aux Affaires » d'obtenir une dérogation au repos dominical pour 12 dimanches de l'année 2024 :

- o dimanche 06 octobre 2024,
- o dimanche 13 octobre 2024.
- o dimanche 20 octobre 2024,
- o dimanche 27 octobre 2024,
- o dimanche 03 novembre 2024,
- o dimanche 10 novembre 2024,
- o dimanche 17 novembre 2024,
- o dimanche 24 novembre 2024, dimanche 01 décembre 2024.
- o dimanche 08 décembre 2024.
- diffialtelle 00 decembre 2024
- o dimanche 15 décembre 2024,
- o dimanche 22 décembre 2024.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2024 à savoir : 12 ouvertures dominicales aux dates suivantes :
  - o dimanche 06 octobre 2024,
  - o dimanche 13 octobre 2024,
  - o dimanche 20 octobre 2024,
  - o dimanche 27 octobre 2024,
  - o dimanche 03 novembre 2024,
  - o dimanche 10 novembre 2024,
  - o dimanche 17 novembre 2024,
  - o dimanche 24 novembre 2024,
  - o dimanche 01 décembre 2024,
  - o dimanche 08 décembre 2024,
  - o dimanche 15 décembre 2024,
  - o dimanche 22 décembre 2024.
- précise que la Communauté de Communes de La Septaine sera saisie pour avis conforme,
- précise que les dates seront définies par arrêté de Monsieur le Maire,
- autorise Monsieur le Maire, ou à défaut un de ses adjoints, à signer tout document afférent à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

# NUMEROTATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de travaux de rénovation de biens immobiliers, il convient de créer un nouvel adressage concernant l'étage de l'appartement.

Monsieur le Maire propose la numérotation suivante :

#### « 29 bis rue Maurice Bourbon »

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- adopte la numérotation et la dénomination de voie publique ci-dessus.

Vote à l'unanimité.

### **♦ INFORMATIONS**

- Monsieur le Maire informe que l'inauguration du groupe scolaire « Georges Guynemer » s'est bien déroulée en présence de différents représentants de l'Etat, inspection académique, région, département et CDC de La Septaine.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la manifestation 3V (Vélo, Volonté, Victoire) qui a eu lieu sur la BA 702 les 09 et 10 juin 2023 a permis de récolter 40 328 € dont 37 800 € au profit des 3 associations et 2 116 € pour l'association La Petite Libellule afin d'offrir un stage de rééducation à une jeune enfant. En 24 heures, les cyclistes ont parcouru 38 508

kilomètres pour 852 inscrits. La mairie a participé avec une équipe composée de conseillers municipaux et de personnel municipal.

- La fresque de la bibliothèque est en cours de réalisation.
- Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la cérémonie de l'Appel du 18 juin aura lieu à 11h00 à l'angle des rues du Général de Gaulle et d'Aindling.
- Monsieur le Maire rappelle que la Fête de la Musique aura lieu le 21 juin 2023 à partir de 18h30 place de la mairie. En cas d'intempéries, celle-ci sera déplacée à la salle des fêtes.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les artistes pour le concert du 14 juillet seront « Trio Tribute JJ Goldman », Sasha de « Début de Soirée », Léopold Nord, Jackie Quartz et Pauline Esther.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux de restauration du toit de l'église Saint-Hugues vont démarrer. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a attribué une subvention de 40 % soit 68 647 € (tranche 1) du montant des travaux.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'aide de la DETR sera de 30% pour 162 336 € du montant des travaux de la rue des Courlis.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les auteurs des faits du départ de feu au parc arboré ont été interpellés.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que l'arbre numérique sera installé durant la période estivale.
- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les aides pour les WC automatisés ont été demandées.

# **♦ REMERCIEMENTS:**

- Monsieur le Colonel BRUNEAU Directeur du SDIS et Monsieur BAGOT Président du SDIS pour l'accueil et la visite du pôle aéronautique.
- Le Bleuet de France pour le soutien apporté par le biais d'achat de pin's.
- L'association Les Amis d'Avord-Aindling pour la subvention attribuée au titre de l'année 2023.
- L'association Vitaform pour la subvention attribuée au titre de l'année 2023.
- L'association Avord Tir à l'Arc pour la subvention attribuée au titre de l'année 2023.
- Le collège George Sand d'Avord pour la subvention attribuée pour le voyage en Normandie.
- Le SDIS du Cher pour la participation et l'implication de la commune dans la campagne de recrutement et lors de la journée portes ouvertes du 18 mars 2023.
- L'association ACPG-CATM-TOE-Veuves pour la subvention attribuée au titre de l'année 2023.
- L'association US Avord Athlétisme pour la subvention attribuée au titre de l'année 2023.
- L'association Twirling Sport Avord pour le soutien (publicité et prêt de matériel) apporté lors de leur brocante.
- L'association Arches de Noé pour la subvention attribuée au titre de l'année 2023.
- L'association AS Avord Handball pour la subvention attribuée au titre de l'année 2023.
- L'association Club l'Age Heureux pour la subvention attribuée au titre de l'année 2023.

#### **♦ QUESTIONS DIVERSES:**

- Madame ERNE demande s'il est possible que les gendarmes effectuent des rondes sur le parking du Marché aux Affaires car des individus vont y faire des drifts. Monsieur le Maire le signalera aux autorités compétentes.
- Monsieur PISKOREK Br. demande, de la part du Football Club d'Avord, quand sont prévus les travaux de peinture dans les vestiaires. Monsieur le Maire répond que la demande a été prise en compte et que les services techniques les réaliseront dès que possible.
- Monsieur PISKOREK Br. demande, au nom des assistantes maternelles des parents vivant au lotissement « Le Petit Domaine », s'îl est possible de rajouter des bancs à l'aire de jeux. Monsieur le Maire répond que c'est prévu en 2024.
- Les conseillers municipaux demandent quand seront réalisés les travaux de réaménagement de la salle des fêtes. Monsieur le Maire répond qu'une étude avait abouti à des travaux trop onéreux et qu'une réflexion est menée pour effectuer la mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) en régie.

La Séance est levée à 20h03.